

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 12 avril 2012 portant ouverture d'une session de l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire

NOR: JUSC1209785A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 12 avril 2012, la session de l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire pour l'année 2012 est ouverte aux dates ci-après :

Les épreuves d'admissibilité auront lieu du 10 au 14 septembre 2012.

L'épreuve écrite aura lieu le 9 octobre 2012.

Les épreuves orales auront lieu du 30 novembre au 21 décembre 2012.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 811-14 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 10 juin 2012.